



PROTOCOLE

CONTACT À RISQUE**JE SUIS CONTACT À RISQUE, QUE FAIRE ?**

J'ai été contacté par l'assurance maladie ou j'ai été en contact avec un cas positif

JE M'ISOLE EN ATTENTE DU TEST

Je contacte mon médecin

J'INFORME L'INU CHAMPOLLION

> **Etudiants** : secrétariat pédagogique

> **Personnels** : DRH

Documents à fournir : certificat, arrêt de travail, test...

7 jours après le contact avec la personne testée positive

JE FAIS LE TEST**IL EST POSITIF****JE ME RÉFÈRE À LA FICHE
« CAS POSITIF »****IL EST NÉGATIF****JE REVIENS À
CHAMPOLLION****AVERTISSEMENT**

Dans le cadre du suivi des cas COVID, l'INU Champollion peut être conduit à communiquer vos coordonnées auprès de l'Agence Régionale de Santé (nom, prénom, date de naissance, téléphone). Vous pouvez toutefois vous y opposer en vous signalant auprès de votre secrétariat pédagogique (étudiants) ou de la DRH (personnels). Merci de votre compréhension.